

L'entreprise évolue....

La santé au travail aussi....

## **Projet de prise en charge des entreprises par une équipe santé travail**

# Contexte réglementaire

- Réforme de 2004: possibilité de contractualiser avec la DRTEFP
- Juin 2007: signature d'une contractualisation avec la DRTEFP de Picardie permettant d'expérimenter un nouveau suivi des entreprises
- Juin 2009 : renouvellement de l'agrément intégrant cette nouvelle façon de travailler

# Les nouveautés

- **Hiérarchisation des visites médicales**
  - Visite de reprise et de pré reprise
  - Visite d'embauche, à la demande (salariés et employeurs), liée à SMR
  - Visite périodique
  
- Suivi des entreprises d'un secteur par une **Equipe Santé Travail** (médico-technique)
  
- Renforcement de l'équipe par des **infirmiers diplômés en Santé Travail** pouvant réaliser des entretiens auprès des salariés

# Description du projet

- **Partenariat** avec les entreprises et les branches professionnelles
- A partir des **données collectives** (entreprise, secteur d'activité, MTA, bibliographie)
- Définir un **plan santé travail entreprise** ciblé sur les **risques propres** à l'entreprise ou au secteur d'activité:
  - actions de prévention
  - suivi médico professionnel

# L'équipe Santé Travail (1)

- **L'équipe**
  - 4 médecins du travail dont 1 médecin manager
  - 2 infirmiers ( DE + licence Santé Travail )
  - 1 technicien hygiène sécurité
  - 1 assistante prévention/formatrice
  - 1 assistante médicale

## L'équipe Santé Travail (2)

- **Secondée par les ressources du service prévention**
  - Les médecins du travail référents (gestion du stress, addictions, toxicologie...)
  - L'infirmière ( DE )
  - La psychologue du travail
  - Les intervenants en prévention (ingénieurs, techniciens, formateurs ...)
  - Les assistantes prévention
  - Les assistantes médicales

# Le médecin du travail

- Intervient en milieu de travail
- **Coordonne les actions en entreprise**
- **Prescrit les E.S.T.I.**
- Répond à toute demande de visite médicale occasionnelle par l'employeur ou le salarié
- Réalise les visites médicales
  - d'embauche,
  - de reprise et de pré reprise
  - **de réorientation suite à ESTI**
  - **périodiques prévues dans le plan santé travail spécifique à l'entreprise**
- Prescrit des examens complémentaires

# Le médecin du travail

Le médecin du travail est un **spécialiste**  
qui a un **rôle d'expert** en Santé Travail

# L'infirmier spécialisé en santé travail

L' infirmier santé travail :

- renforce l'équipe santé travail.
- participe aux actions de prévention
- réalise les entretiens infirmiers **prescrits** par les médecins en fonction **d'objectifs ciblés**
  - recueil de données préalables à l'établissement du plan santé travail
  - accompagnement d'un salarié dans le cadre du maintien dans l'emploi
  - suivi d'indicateurs santé travail
  - évaluation d'une action de prévention

# Intérêt pour les entreprises

Meilleure réponse à leurs besoins par:

- Une équipe santé travail avec des **compétences complémentaires**
- Une **réactivité** plus importante
- Une restitution de données collectives
- Une mise en place d'un « **plan santé travail entreprise** » et de son suivi

# Le projet en pratique

- Ciblé sur **une entreprise** spécifique
  - 13 entreprises pilotes de 40 à 300 salariés de secteurs d'activité variés
- Ciblé sur **un risque**
  - Un groupe de 18 TPE (exposition aux gaz d'échappement )
- Ciblé sur **une branche professionnelle**
  - Boulangerie (28 TPE)

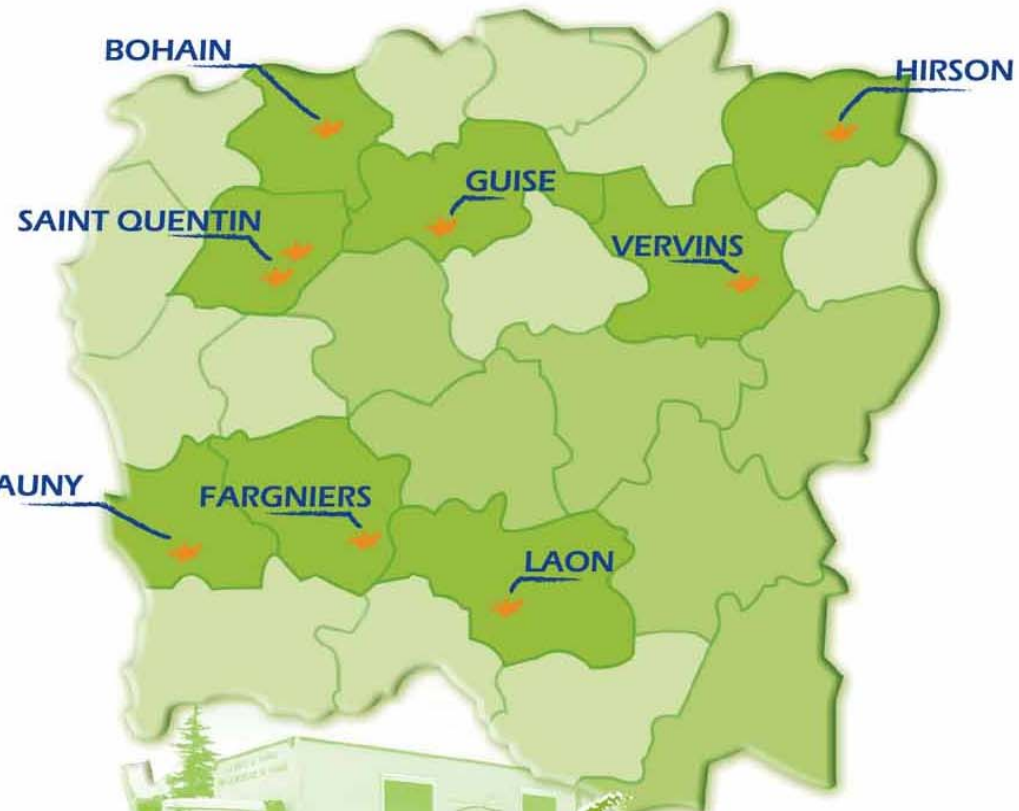
# Avis des entreprises

- Adhésion +++ des entreprises lors des présentations aux employeurs, aux CHSCT, aux DP, aux salariés
- Evaluation par:
  - Enquête satisfaction salariés suite aux ESTI
  - Enquête auprès des employeurs par entretien

# Extension du projet

- Pour que toutes nos entreprises bénéficient d'une même prestation
- Par l'intégration des autres entreprises affectées aux médecins de l'équipe santé travail
- Par la mise en place d'autres équipes santé travail
- En généralisant cette nouvelle façon de travailler à l'ensemble du service

# Merci de votre attention



# Médecine du Travail de l'Aisne



## 60 professionnels :

- Médecins du travail
- Assistantes médicales
- Infirmières
- Ingénieur prévention
- IPRP\*
- Techniciens en ergonomie
- Diététicienne
- Formateurs
- Toxicologue
- Tabacologue
- Médecin spécialisé en gestion de stress.

9 Centres fixes  
 6 Centres mobiles  
 79 Centres d'entreprises  
 4500 Entreprises  
 55000 Salariés  
 4500 Intérimaires

